



# LE MANIFESTE DU TRAVAILLISME

RENAUD FORTUNER



Du même auteur

*Vers un destin choisi (deuxième édition) – Une approche délivrée  
du capitalisme et du collectivisme, 2021*

*Ent'Ter, une planète à fleur de peau, 2021*

*Comment je me suis retrouvé dans le Morvan, 2021*

*Le bagaude des femmes, 2025*

Publié en mars 2026 par :

*Atramenta*

Tampere, FINLANDE

[www.atramenta.net](http://www.atramenta.net)

© 2025 Renaud Fortuner  
Tous droits réservés

que, dès qu'ils en ont l'occasion, les capitalistes font passer leur intérêt particulier avant l'intérêt général. On peut bien essayer de moraliser le capitalisme en l'enfermant dans un carcan juridique, mais on sait que les lois sont faites pour être contournées. Plutôt que d'essayer de donner un visage humain au capitalisme (qui en est donc dépourvu), il serait préférable de trouver un système intrinsèquement moral.

## L'autogestion

L'autogestion est à première vue très tentante et le travaillisme reprend certains de ses aspects, en particulier la décentralisation des décisions et le rejet de la notion d'autorité fondée sur la propriété, qu'elle soit le fait d'actionnaires ou de l'État. L'autogestion peut être imposée par le haut, à la suite d'une révolution donnant à l'État la propriété de tous les moyens de production, ou être instaurée par le bas, par la constitution progressive de coopératives autogérées. Je suis effrayé par l'idée d'une autogestion instaurée grâce à une étape de nationalisation générale de l'économie. Une fois l'économie tout entière nationalisée, il est trop facile à l'État de s'appuyer sur son rôle de représentant de la nation pour s'en emparer.

La seconde solution bute sur le problème de l'achat des moyens de production, thème principal du présent ouvrage. Ce qu'il faut inventer en somme, c'est une autogestion sans nationalisation et sans révolution qui permette aux travailleurs d'acquérir eux-mêmes leurs outils de travail.

## Le travaillisme

Lorsqu'on parle de capitalisme ou de collectivisme, tout le monde comprend ce dont il s'agit, mais il n'existe aucun mot pour désigner la troisième solution possible, selon laquelle les moyens de production appartiennent aux personnes qui s'en servent pour produire quelque chose, aux travailleurs donc. Ceci n'est pas une simple question sémantique : aucun concept ne peut s'implanter durablement dans la société s'il n'est pas désigné par un terme clair, de préférence un mot unique. J'appellerai donc travaillisme<sup>2</sup> (plutôt que travailleurisme qui sonne mal) le système présenté dans ces pages.

La solution proposée par le travaillisme pour sortir du dilemme capitalisme-collectivisme consiste à développer les entreprises coopératives. Je parle bien sûr des coopératives de production, non des coopératives de consommation qui sont hors de mon propos. Je ne parle pas non plus des coopératives qui emploient des salariés, ni de celles qui comprennent des membres associés (clients, bénévoles, collectivités territoriales, partenaires privés, etc.) qui reçoivent des dividendes comme dans n'importe quelle entreprise capitaliste, ce qui les disqualifie pour moi.

---

2 Ce mot fait penser au parti travailliste anglais, mais l'expression française est une mauvaise traduction de l'anglais « Labour Party » et le mot « travaillism » ne se trouve pas dans le Wikipedia anglais. La place est donc libre pour mon travaillisme !

La principale cause de la part relativement faible du système coopératif dans l'économie actuelle est liée à son mode de financement. Une coopérative de production est l'association de personnes qui mettent leurs ressources en commun pour arracher aux capitalistes la propriété de leurs moyens de production. Cependant, lors de la création de la coopérative, les producteurs sont encore sous la coupe des capitalistes et ils ne disposent donc que de leur salaire. Même lorsque celui-ci suffit à leurs besoins quotidiens, il ne leur permet pas d'économiser la masse d'argent nécessaire à la constitution d'une entreprise moderne, dès qu'elle dépasse une ou deux douzaines de coopérateurs. Le plus souvent, incapable de financer les investissements indispensables à son développement, la coopérative s'étiole et disparaît, tuée par la concurrence des entreprises capitalistes. Ceci explique qu'en dépit de leur attrait, les coopératives de production ne représentent qu'une infime portion du monde économique.

Il faut trouver un système qui permette à chacun de trouver sa place dans le monde du travail. Il faut que ce système permette le libre développement des qualités individuelles en donnant à chaque individu une raison de faire de son mieux. Il faut enfin que sa mise en œuvre soit rendue possible par une méthode de financement réaliste.

La solution proposée ici est basée sur le concept de coopérative qui date du XVII<sup>e</sup> siècle avec les fruitières du Jura et qui a été repris au XIX<sup>e</sup> siècle par des penseurs tels que Louis Blanc, Charles Fourier et surtout Pierre-Joseph Proudhon. On me dit qu'à l'heure de la mondialisation et

des délocalisations, revenir à Proudhon et aux utopistes du XIX<sup>e</sup> siècle semble bien dépassé. Vraiment ?

La mondialisation de l'économie, c'est-à-dire l'extension à l'échelle mondiale des échanges de biens et de services, est un fait au moins depuis les voyages de Christophe Colomb et ce fait est devenu incontournable avec le développement des moyens de transports depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. En soi, la mondialisation des échanges est neutre vis-à-vis des systèmes économiques des différents partenaires puisque des États communistes entretiennent des échanges commerciaux avec le monde capitaliste. Il n'y a aucune raison qu'il n'en soit pas de même pour un État travailliste.

La délocalisation est une pratique très différente puisqu'elle concerne le transfert des activités économiques d'une région vers des pays dans lesquels la main d'œuvre est moins chère ou la réglementation sociale moins contraignante. C'est une pratique éminemment capitaliste puisque, si elle permet aux propriétaires d'une entreprise de faire de plus gros bénéfices, elle prive de leur emploi les gens qui travaillaient dans l'entreprise délocalisée. La délocalisation disparaît d'elle-même dans une économie travailliste dont le but est justement de donner un emploi à tous les travailleurs. Loin d'être une relique dépassée, le travaillisme permet ainsi de résoudre une partie des difficultés auxquelles sont confrontés aujourd'hui les gens qui travaillent, tout en conservant la mondialisation, pratique bénéfique de développement des échanges.

Voyons maintenant comment fonctionnent les coopératives de production qui forment la base de mon système.

détaillée dans laquelle chaque facteur est affecté d'un coefficient de pondération, peu importe. L'essentiel est d'aboutir à un éventail de salaires honnête, donnant à chacun un revenu capable d'inciter les gens à atteindre leur potentiel maximal sans que le salaire de certains atteigne des niveaux excessifs. Ni salaire minimum, ni salaire maximum, puisque chaque partenaire est libre de jouer sur les facteurs objectifs du calcul de sa rémunération. Il peut par exemple augmenter son salaire en travaillant un plus grand nombre d'heures ou en améliorant sa productivité. À l'inverse, il peut réduire son nombre d'heures de travail jusqu'à ne plus faire que du mi-temps.

Si la somme des salaires est supérieure au chiffre d'affaires de la coopérative, elle fait faillite. Les coopérateurs se retrouvent au chômage et ils doivent rejoindre une coopérative existante ou en créer une nouvelle. On peut espérer qu'ils ne seront pas aussi gourmands cette fois. Si la coopérative marche bien, les partenaires reçoivent leur part des excédents dégagés par leur entreprise.

## Les excédents

Une fois déduits du chiffre d'affaires les salaires, les investissements, les coûts de production et les autres frais, il peut rester un excédent qui est réparti entre les coopérateurs puisque nous nous sommes débarrassés des investisseurs et qu'il n'y a plus de dividendes à leur verser. Il ne s'agit pas ici de la « participation » qui existe dans le monde capitaliste, car il existe une grosse différence entre toucher le juste fruit de son labeur d'une part et recevoir les miettes que vous jettent les capitalistes d'autre part. La participation permet endormir les revendications, mais pourquoi les salariés qui en bénéficient se contenteraient-ils d'une partie des excédents créés par leur travail alors qu'ils devraient leur revenir en totalité ?

La répartition des excédents d'une coopérative peut se faire très simplement, chaque associé recevant une part de l'excédent annuel proportionnelle à son salaire. Je fais cette distinction entre salaire et excédent parce que je considère que le salaire est un dû, correspondant au travail effectivement accompli, tandis que l'on profite d'un excédent s'il existe et que l'on s'en passe dans le cas contraire.

L'origine de l'argent nécessaire au financement des coopératives de production et le choix des coopératives qui

peuvent être financées sont au cœur du travaillisme et ils méritent des explications détaillées.

# L'IMPÔT

## Les impôts existants

L'impôt est nécessaire, mais il doit être juste et équitable, c'est-à-dire que les plus riches doivent payer proportionnellement plus que les plus pauvres et qu'à revenu identique, impôt identique, quelle que soit l'origine de ce revenu. Pour cela, il faut commencer par examiner sous quelle forme cet impôt doit être prélevé.

Si l'on rejette d'emblée l'impôt fixe (chacun paye la même somme, quel que soit son revenu), il existe deux sortes d'impôts : l'impôt proportionnel qui est un pourcentage fixe du revenu de chaque contribuable et l'impôt progressif, selon lequel chacun paye un pourcentage de son revenu d'autant plus grand que ce revenu est élevé.

À première vue, l'impôt proportionnel semble plus juste, dans la mesure où la charge de l'impôt est la même pour tous, mais prenons l'exemple d'un impôt fixé à vingt pour cent du revenu. Le contribuable qui gagne mille euros par mois devrait en verser deux cents tandis que celui qui touche un million garderait encore huit cent mille euros

d'ajouter au revenu de l'héritier ce qu'il reçoit en héritage, qui est donc soumis au même barème que le reste.

Le système des tranches est remplacé par un simple pourcentage dont la valeur, fixée par une formule mathématique, varie de manière continue. L'impôt est une fonction directe du revenu, mais la courbe représentant cette fonction n'est pas une simple droite. Les personnes n'ayant aucun revenu ne payent pas d'impôt, bien sûr, elles reçoivent au contraire une somme qui représente une sorte d'impôt négatif. La principale différence entre cet impôt négatif et le revenu universel proposé par d'autres est que son montant diminue dès que le bénéficiaire commence à gagner de l'argent. Cette diminution est calculée de manière à ce que la somme du revenu gagné et de l'impôt négatif restant soit toujours supérieure au montant de l'impôt négatif seul.

Lorsque les revenus d'une personne continuent d'augmenter, il arrive un moment où elle ne perçoit plus l'impôt négatif, puis celui où elle commence à verser un impôt égal à un certain pourcentage de son revenu. Ce pourcentage augmente petit à petit avec l'augmentation du revenu. À un certain point, il cesse d'augmenter pour que l'impôt ne dépasse pas le revenu.

Les enfants reçoivent eux aussi un impôt négatif qui dépend de leur âge et qui est versé à leurs parents à la place des allocations familiales. Les jeunes qui veulent faire des études longues ne doivent pas être défavorisés par rapport à ceux qui entrent rapidement dans le monde du travail. Il est vrai que les premiers gagneront sans doute plus lorsqu'ils auront obtenu un diplôme, mais l'attrait du gain

immédiat risque d'empêcher certains jeunes d'atteindre le niveau d'études auquel ils auraient pu prétendre en raison de leurs aptitudes personnelles. Individuellement, c'est un choix à faire (toucher un peu tout de suite ou attendre pour gagner plus). Pour la communauté, c'est une catastrophe qui la prive des services d'individus doués. Pour résoudre ce problème, l'impôt négatif est complété par un prêt permettant au revenu de l'étudiant d'atteindre le revenu moyen de sa classe d'âge. Ce prêt est remboursable après l'entrée dans la vie active, ce qui fait que ce programme s'autofinance en grande partie.

Les personnes qui doivent interrompre temporairement leur activité pour élever leurs enfants ou pour cause de maladie, par exemple, reçoivent une subvention correspondant au salaire perdu. Les gens qui ne peuvent pas travailler, les personnes atteintes d'un handicap physique ou psychique par exemple, touchent au moins l'impôt négatif, plus s'ils avaient gagné un certain salaire avant de devoir s'interrompre.

Dans un cadre travailliste, tous ceux qui veulent travailler peuvent le faire et il n'y a plus de chômeurs. Ceux qui refusent de travailler devront se contenter de survivre avec l'impôt négatif. Le marginal le plus invétéré reste un être humain et nulle société humaine, si elle veut conserver ce qualificatif, ne peut accepter de laisser des gens mourir de faim ou de froid.

Les étrangers qui tirent des revenus d'activités pratiquées sur le territoire de la Fédération européenne doivent déclarer ces revenus et payer un impôt identique à celui

que paient les citoyens européens. Le seul aménagement concerne le cas où un étranger est déjà imposé dans son pays d'origine afin d'éviter une double imposition. Les accords fiscaux existants devront être revus et éventuellement modifiés pour tenir compte de cette situation.

Les Européens qui travaillent ou ont des revenus dans un pays étranger doivent déclarer la totalité de leurs revenus au fisc européen et ils payent le même impôt que les autres contribuables après déduction des impôts payés dans ce pays étranger.

Un Européen qui abandonne sa nationalité européenne peut emporter sa fortune avec lui mais ses usines restent en Europe et leurs revenus continuent d'être soumis à l'impôt européen. La Fédération européenne conserve ainsi ce qui fait sa richesse réelle : des usines et des entreprises situées sur le territoire national. Quant aux entreprises virtuelles qu'il est facile de délocaliser, les ventes qu'elles font en Europe par des paiements directs sur leur site Internet sont faciles à tracer. Le revenu de ces ventes ayant été acquis en Europe, les propriétaires des entreprises vont payer l'impôt correspondant.

L'impôt direct unique ne sera bien accepté que sous deux conditions, la première étant que les gens approuvent la façon dont leur argent est dépensé, la seconde qu'ils soient capables de payer cet impôt. On peut être convaincu de la nécessité de l'impôt mais être incapable de l'acquitter si on doit payer chaque année l'impôt sur un revenu depuis longtemps dépensé, surtout en cas de revenus irréguliers ou de changement de situation (perte d'emploi par exemple).

Une solution consiste à prélever l'impôt à la source chaque mois : le salaire et la part de bénéfice des travailleurs sont versés le dernier jour du mois à minuit et l'impôt est prélevé le premier jour du mois suivant à zéro heure. Ce qui reste au matin dans votre compte bancaire est votre revenu net. Vous n'avez plus à vous préoccuper de votre revenu brut qui n'a fait que passer dans un crépitement d'électrons et que vous ne verrez jamais. Bref, toutes les manipulations auxquelles sont actuellement soumis les impôts disparaissent et le système devient d'une simplicité enfantine ; tu gagnes, tu paies, plus tu gagnes, plus tu payes, tu ne gagnes rien, on te donne.

des deux autres. Or, que voyons-nous en France, par exemple ? Le pouvoir exécutif est partagé entre un président et un premier ministre qui se tirent dans les pattes s'ils ne sont pas du même bord (et parfois même lorsqu'ils le sont), le pouvoir législatif, lui, est tronçonné en deux chambres, l'assemblée et le sénat, dont l'ordre du jour est en grande partie décidé par l'exécutif, le pouvoir judiciaire est contrôlé par l'exécutif qui nomme le ministre de la Justice, le premier ministre, chef de l'exécutif, prend des décisions législatives, bref, c'est la confusion des genres et tout contrôle d'une branche du gouvernement par les deux autres est impossible.

Pour rendre le pouvoir aux individus, il faut reprendre les idées de Montesquieu et créer un système à trois pouvoirs indépendants : un pouvoir législatif qui promulgue des lois, un pouvoir exécutif qui les applique et un pouvoir judiciaire qui veille à ce que ces lois soient respectées par tous, y compris par les détenteurs des deux autres pouvoirs. Il faut ensuite modifier les conditions de l'élection des représentants des citoyens pour les forcer à exercer leur pouvoir d'une manière qui reflète vraiment les désirs des gens qui les ont élus.

## Le pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est le pouvoir de faire des lois. L'assemblée législative ne doit pas s'occuper de la mise en œuvre des lois existantes pour gouverner la communauté, c'est le rôle de l'exécutif, ni du respect de ces lois par les personnes physiques et morales, c'est celui du pouvoir judiciaire.

En particulier, l'assemblée législative n'a pas à voter le budget de l'État qui est du ressort de l'exécutif puisque le budget est ce qui permet au détenteur du pouvoir exécutif d'appliquer le programme pour lequel il a été élu.

Les législateurs doivent décider en toute indépendance quels sont les projets susceptibles de faire l'objet d'une nouvelle loi. En revanche, les deux autres branches du gouvernement ont le droit d'alerter l'assemblée législative de l'existence de problèmes méritant d'être examinés. Les législateurs décident alors s'ils doivent adopter de nouvelles lois pour résoudre ces problèmes.

Le pouvoir législatif, chargé de promulguer les lois, doit aussi surveiller l'utilisation par l'exécutif des lois existantes et vérifier que ces lois ont été bien comprises et qu'elles sont utilisées dans l'esprit dans lequel elles ont été adoptées. Il doit également vérifier que les lois qu'il a adoptées et qui sont correctement appliquées par l'exécutif n'ont aucune conséquence néfaste qui n'avait pas été prévue à